

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent
BLACHERE ESTEVES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond
MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Jérôme
DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à Madame
Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent
HOTTIER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de convocation

15 septembre 2023

OBJET : Décision Modificative n°1 – 2023 Budget - M57 du Centre Social

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-037 du 30 mars 2023 portant adoption du budget primitif du Centre social ;

Considérant que sur la fin de l'exercice comptable 2021, les services ont estimés et titrés à l'encontre de la Caisse d'Allocations Familiales le solde de la prestation de service au titre de l'Accueil Collectif de Mineurs de Morelon pour un montant de 7 447,21 € ;

Considérant que le décompte définitif et liquidé par la Caisse d'Allocations Familiales s'est élevé à la somme de 5 092,85 €, il y a lieu d'annuler partiellement le titre émis, pour un montant de 2 352,96 € ;

Considérant qu'il a été voté des crédits à hauteur de 1 000 € à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » du budget primitif 2023, les crédits sont insuffisants pour réduire le titre de 2 352,96 € ;

Le rapporteur propose à l'assemblée de réajuster les crédits budgétaires et d'intégrer les nouvelles inscriptions budgétaires, comme suit :

Imputations budgétaires	Fonctionnement Dépenses	1 500 €
67 - 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00 €
Imputations budgétaires	Fonctionnement Recettes	1 500 €
74 - 74741	Participation de la Commune	1 500,00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

VOTE les inscriptions budgétaires ci-dessus et modifie également le budget primitif 2023.

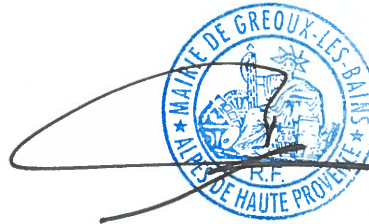
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2023

Signé,
Le 21 septembre 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **21 SEP. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Jean-Philippe BARTOLOTTA